

CONVOCATION AG DU COMITE DEPARTEMENTAL 2020

L'Assemblée Générale du Comité départemental de Basket Ball des YVELINES aura lieu le :

SAMEDI 13 JUIN 2019 à partir de 08h30 à SAINT NOM LA BRETECHE
(à La MAIRIE 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE)

Les associations sportives sont représentées par leur Président(e) ou par un membre mandaté par celui-ci (celle-ci).

Ces personnes doivent être licenciées à la FFBB et présenter leur licence à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement.

Le nombre de voix de chaque Association Sportive est égal au nombre de licenciés de celle-ci établi à la date du 31 mars 2020.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale vous sera adressé avec le rapport moral et le rapport financier début juin.

Election des membres du Comité Directeur

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu l'élection des membres du Comité Directeur (Article 6 des Statuts).

Rappel des formalités administratives liées à l'élection au Comité Directeur :

- Article 6-4 : un Groupement sportif ne pourra participer au vote s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité, de la Ligue et de la Fédération.
- L'élection se fera suivant la procédure prévue dans les Articles 11 des Statuts et l'Article 8 du Règlement Intérieur.

La liste des candidats vous sera adressée fin mai 2020

Désignation des délégués du CD78 à l'AG de la FFBB en octobre 2020 au Touquet

Suite à la réunion du bureau de la FFBB du 28 mars les délégués élus lors de l'AG 2019 à Maurepas est prorogé pour l'AG de la FFBB du mois d'octobre 2020.

Pour l'AG électorale de décembre 2020, Il faut donc désigner 3 titulaires et 1 suppléants.

L'élection des délégués se fait par les Clubs dont aucune équipe Senior (masculine ou féminine) ne participe au Championnat de France ou à un Championnat Régional qualificatif au Championnat de France (pré-nationale) et par les licenciés « hors association ».

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Président du Comité départemental du CD 78 par lettre recommandée avec avis de réception avant le 16 MAI 2020 (le cachet de la Poste faisant foi) ou par dépôt au siège du Comité contre signature.

Gilles GALCERAN
Président



Michel SAINTRAPT
Secrétaire Général

